

# Accompagnateur de Tourisme Equestre

## NIVEAU 4

CODE RNCP en cours d'enregistrement – CODE DIPLÔME 46X33506

Certificateur : FFE Date enregistrement de la certification : en cours

Lien site FFE <https://metiers.ffe.com/accompagnateur-de-tourisme-equestre-ate/>

## OBJECTIFS

- ✓ Participer au fonctionnement de la structure de tourisme équestre.
- ✓ Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect de la déontologie et du bien-être animal.
- ✓ Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien-être.
- ✓ Obtenir le Titre à Finalité Professionnelle Accompagnateur de Tourisme Équestre.

## PRÉ-REQUIS

- ✓ Être âgé de **18 ans** minimum,
- ✓ Être titulaire de la **licence fédérale** de pratiquant en cours de validité,
- ✓ Être titulaire de l'**attestation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1)** ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation
- ✓ Présenter un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation,
- ✓ Être titulaire au minimum du **Galop 6 de pleine nature ou du Galop 6 de cavalier** ou du Degré 2 délivré par la FFE,
- ✓ **Totaliser 7 jours de randonnée** minimum attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur le carnet de randonnée électronique du candidat ou être titulaire du Brevet fédéral de randonneur d'argent délivré après le 01/08/2011 ou équivalent.
- ✓ Être **admis aux épreuves du test d'entrée en formation** (test à cheval et test d'orientation pédestre).



## ENTREPRISES D'ACCUEIL

Tout établissement équestre titulaire d'un label « Centre de Tourisme Equestre »

## RYTHME D'ALTERNANCE

Variable selon le lieu de formation et la saison (2 jours de formation/3jours en entreprise ou semaine complète).  
Le calendrier sera transmis au candidat.

En présentiel

7

lieux de formation

Septembre  
ou Octobre  
(selon UFA)

2025

début de formation

455  
heures de formation

Durée : 1 an  
(ou 6 mois mini selon positionnement)

Juin à Août  
(selon UFA)

2026

fin de formation



## CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement du tourisme équestre – 155 h
- ✓ Module 2 : Techniques équestres du tourisme équestre – 150 h
- ✓ Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80 h
- ✓ Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70 h



## HANDICAP

Contactez le référent Handicap du CFA

formation.ara@cre.ffe.com

06 29 96 06 06 - 06 35 50 32 04

Plus d'informations sur notre site internet

[www.centredeformation-creara.com](http://www.centredeformation-creara.com) et

[www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr)

### Formulaire d'Aménagements Handicap :

[https://www.centredeformation-creara.com/\\_files/ugd/6e39f3\\_1422a579b91b43efae252bb6efe672cb.pdf](https://www.centredeformation-creara.com/_files/ugd/6e39f3_1422a579b91b43efae252bb6efe672cb.pdf)

## APRÈS LA FORMATION

- ✓ Accès à l'emploi d'Animateur soigneur de catégorie 1 et Guide équestre de catégorie 2 dans la convention collective du personnel des centres équestres), à titre permanent, occasionnel ou saisonnier),
- ✓ Poursuite d'études et équivalences : *L'obtention de l'ATE dispense le candidat des tests des exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS activités Équestres, il donne également les UC1 –UC2 – UC3 du BPJEPS AE .*

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE MOBILISÉE

- ✓ Présentations théoriques interactives.
- ✓ Interventions de professionnels
- ✓ Mise en situation pratique, à cheval et
- ✓ Visites d'entreprises et participation  
autour du cheval.
- à des évènements professionnels.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Durant la formation : évaluations formatives à l'issue des périodes définies dans le livret d'apprentissage,

Certifications finales :

La certification comporte 3 Unités Capitalisables (UC)

UC1 –Participer au fonctionnement de la structure de tourisme équestre.

UC2 –Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité et dans le respect de la déontologie et du bien-être animal.

UC3 –Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien-être.

L'obtention d'une UC donne lieu à la délivrance par la FFE d'une attestation de réussite. Les UC ainsi délivrées sont acquises définitivement

Les attestations de réussite peuvent être délivrées par voie électronique.

Une attestation de suivi de formation sera délivrée en fin de formation.

Indicateurs disponibles sur notre site rubrique « Qui sommes nous »  
(Taux de réussite, Insertion professionnelle, poursuite d'études, satisfaction)

## TARIFS

- ✓ Formation financée par l'OPCO de l'employeur pour le contrat de professionnalisation  
<https://www.ocapiat.fr/l-essentiel-sur-le-contrat-de-professionnalisation/>
- ✓ Financement possible par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes sur prescription de votre mission locale ou France Travail,
- ✓ Financement transition Pro dans le cadre d'une transition professionnelle.  
<https://www.transitionspro-ara.fr/>
- ✓ Autre financement, nous contacter

## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- ✓ Être admis aux épreuves du test d'entrée en formation qui est un examen
- ✓ Avoir transmis son dossier de candidature complet.
- ✓ Délais d'accès : signature d'un contrat possible 3 mois avant le début de la formation, ou après selon le diagnostic de positionnement établi..
- ✓ Avoir trouvé un employeur pour signer un contrat d'apprentissage



## LIEUX DE FORMATION

DEPARTEMENT	UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE	COORDONNÉES	SITE	TEL ET MAIL
01	ESPACE CHEVAL FORMATION	323 St Oyen 01370 Courmangoux	<a href="https://espace-cheval.fr/">https://espace-cheval.fr/</a>	06 42 81 55 31 <a href="mailto:espace-teke@wanadoo.fr">espace-teke@wanadoo.fr</a>
07	CE D'ANTOULIN	Antoulin, 07440 Champis	<a href="https://centreequestredantoulin.fr/">https://centreequestredantoulin.fr/</a>	06 68 88 12 40 <a href="mailto:cedantoulin@orange.fr">cedantoulin@orange.fr</a>
07	FERME EQUESTRE L'EPERON	Route du Tunnel 07510 Saint-Cirgues-en-Montagne	<a href="https://www.chevalardeche.fr/">https://www.chevalardeche.fr/</a>	06 81 01 53 10 <a href="mailto:jean-paul.chabanis@wanadoo.fr">jean-paul.chabanis@wanadoo.fr</a>
26	VERCORS À CHEVAL	175, route de Loscence 26420 La Chapelle en Vercors	<a href="http://www.vercors-a-cheval.com">www.vercors-a-cheval.com</a>	06 80 13 91 42 <a href="mailto:contact@vercors-a-cheval.com">contact@vercors-a-cheval.com</a>
69	LA PONEYTERIE	532 Chem. de Combarinel, 69390 Millery	<a href="https://ecole-equitation-laponeyterie69.ffe.com/">https://ecole-equitation-laponeyterie69.ffe.com/</a>	09 75 98 44 58 <a href="mailto:laponeyterie@outlook.fr">laponeyterie@outlook.fr</a>
73	C E DES BAUGES	Route de « Chez Lovat » 73340 Lescheraines	<a href="https://www.equibauges.com/">https://www.equibauges.com/</a>	06 82 28 22 76 <a href="mailto:equibauges@gmail.com">equibauges@gmail.com</a>
74	ECOLE D'EQUITATION DE PEILLONNEX	134 Impasse des Grands Pres 74250 Peillonnx	<a href="http://equitation-peillonnx-hautesavoie.fr/">http://equitation-peillonnx-hautesavoie.fr/</a>	04 50 03 62 62 <a href="mailto:ecoleequitationpeillonnx@orange.fr">ecoleequitationpeillonnx@orange.fr</a>



## CONTACT CFA REGIONAL

### CFA Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône-Alpes

Maison Régionale des Sports

68 avenue Tony Garnier, 69304 Lyon cedex 07

**06.29.96.06.06 (Corinne)**

**06.35.50.32.04 (Cassandre)**

**07.66.38.35.15 (Marylin)**

**[formation.ara@cre.ffe.com](mailto:formation.ara@cre.ffe.com)**

Numéro UAI : 0 0114 60 G

Numéro Siret : 833 648 496 000 28

OF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010220101 auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes, cette déclaration ne vaut pas agrément de l'Etat.

## ANNEXE 5-DISPENSES ET EQUIVALENCES ATE

Le candidat titulaire d'une certification, titre ou résultat sportif figurant dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous est dispensé des exigences techniques préalables à l'entrée en formation (ETP) et/ou du test de vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et/ou obtient la ou les unité(s) capitalisable(s) correspondante(s) de l'Accompagnateur de tourisme équestre

Accompagnateur de tourisme équestre										
Equivalences dans l'ATE Vous avez Obtenu	ETP (1)	EPMSP (2)	UC 1		UC 2			UC 3		
			Dispense MSP (3)	Dispense Rapport (4)	Dispense Dossier (5)	Dispense SE (6)	Dispense Entretien (7)	Dispense MPS (8)	Dispense DTM (9)	Dispense DTE (10)
Candidat justifiant des exigences préalables à l'inscription à l'examen composé d'épreuves ponctuelles prévues au III-4.b du présent règlement			X					X		
Brevets fédéraux										
Brevet d'Animateur Poney délivré jusqu'au 28/08/2007			X	X				X		
Titres à finalité professionnelle enregistrés au RNCP										
Animateur Poney délivré après le 13/11/2009			X	X				X		
Animateur Assistant d'Equitation			X	X				X		
Animateur d'Equitation			X	X				X		
Moniteur d'équitation options Attelage ou Equitation Western			X	X	X			X		
Certifications délivrées par le ministère chargé des sports										
BAPAAT Poney			X	X				X		
BAPAAT Randonnée équestre (11)	X	X	X					X		
BEES 1 Activités équestres ou Equitation (11)	X	X	X	X				X	X	X
BPJEPS Activités équestres mention Tourisme équestre (11)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
BPJEPS Activités équestres autres mentions (11)	X	X	X	X				X	X	X
BPJEPS Educateur sportif mention Activités équestres (11)	X	X	X	X				X	X	X
Certificats de qualification professionnelle délivrés par la Commission paritaire nationale de l'emploi Entreprises équestres enregistrés au RNCP										
CQP Animateur Soigneur Assistant (11)			X	X				X		
CQP Organisateur de Randonnée Equestre(11)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CQP Enseignant Animateur d'Equitation (11)	X	X	X	X				X	X	X
Résultats sportifs										
3 participations en TREC en épreuves Club Elite ou Amateur 3 minimum ou équivalentes avec un minimum de 75% des points sur chaque test	X									
3 participations en TREC en épreuves Amateur 2 minimum ou équivalentes avec un minimum de 75% des points sur chaque test	X									X

(1) : Dispense des exigences techniques préalables à l'entrée en formation

(2) : Dispense des exigences préalables à la mise en situation professionnelle

(3) : Dispense de la mise en situation professionnelle « Entretien et sécurisation de la structure équestre »

(4) : Dispense du rapport de stage

(5) : Dispense du dossier roadbook

(6) : Dispense de l'accompagnement de sortie équestre

(7) : Dispense de l'entretien consécutif à la sortie équestre

(8) : Dispense de la mise en situation professionnelle « Soins des équidés et suivi de la cavalerie »

(9) : Dispense de la démonstration technique Maréchalerie

(10) : Dispense de la démonstration technique équestre

(11) : Candidats attestant d'une expérience professionnelle d'une durée d'1 an minimum dans le champ de l'encadrement du tourisme équestre.